RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00870
Numéro SIREN : 392 885 919
Nom ou dénomination : SARL ABC PUBLICITE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006774

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *NÎMES*

Date : 27/07/2018

1078487

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/006774**
n°de gestion : **1993B00870**
n°SIREN : **392 885 919 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 27/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SARL ABC PUBLICITE - Société à responsabilité limitée
41 route de Nîmes 30620 Bernis -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1078487

B6794

N° de Dossier : ABCPUB En Euro

LB

SELARL DIDERON ET ASSOCIES 116 ALLEE NORBERT WIENER ARCHE BOTTI 30000 NÎMES

ABC PUBLICITE SARL

41 ROUTE DE NIMES

30620 BERNIS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

2050

Réel Normal BIC

MILLESIME 2018

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Certifié conforme par le gérant.

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
3000300	**309368**	**62**	**ST**	**652**
N° Siret	**39288591900036**			

Copyright Groupe ISA 2018 ISACOMPTA

cerfa

N° 11084* 19

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/17	et clos le	31/12/17	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritine), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABC PUBLICITE SARL 41 ROUTE DE NIMES 30620 BERNIS	
SIRET 3 9 2 8 8 5 9 1 9 0 0 0 3 6	Mél : abc.administration@free.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Autres commerces de détail spécialisés d — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 28 % | Déficit

Bénéfice imposable à 15% : 19 126

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art 44 *sexies* ☐ | Jeunes entreprises innovantes ☐ | Zone franche urbaine ☐ | Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ | Autres dispositifs ☐ | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 *quater W* ☐ | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X* ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SELARL DIDERON ET ASSOCIES 116 ALLEE NORBERT WIENER ARCHE BOTTI 30000 NÎMES *Tél :* 0466672674	DIDERON ET ASSOCIES 116 ALLEE NORBERT WIENER ARCHE BOTTI 30000 NÎMES *Tél :* 0466672674
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 24/04/18 Lieu : NIMES
	Qualité et nom du signataire : GERANT MICHEL GELIN
Tél :	Signature

Copyright Groupe ISA 2018 ISACOMPTA

cerfa N° 10937*20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABC PUBLICITE SARL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 41 ROUTE DE NIMES 30620 BERNIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 9 2 8 8 5 9 1 9 0 0 0 3 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	136 978	AS	71 939	65 039
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 113	AU	11 827	11 286
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	7 474	BI		7 474
	TOTAL (II)	BJ	167 565	BK	83 765	83 799
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	26 330	BM		26 330
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	208 478	BY	20 436	188 042
	Autres créances (3)	BZ	10 729	CA		10 729
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	46 479	CG		46 479
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 144	CI		1 144
	TOTAL (III)	CJ	293 161	CK	20 436	272 725
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	460 726	1A	104 202	356 524

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10938*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ABC PUBLICITE SARL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	88 000
	Report à nouveau	DH	1 035
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 440
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	125 860
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 021
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	28 949
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	56 784
	Dettes fiscales et sociales	DY	113 905
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	230 664
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	356 524

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	209 614
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10167*22 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — DGFiP N° 2052 - SD 2018

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABC PUBLICITE SARL — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	235			235
	Production vendue biens *	FD / FE / FF	687 458			687 458
	Production vendue services *	FG / FH / FI				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	687 693			687 693
	Production stockée *	FM				
	Production immobilisée *	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				6 217
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)	FP				10 143
	Autres Produits (1) (11)	FQ				267
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				704 319
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS				
	Variation de stock (marchandises) *	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU				196 453
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV				-1 768
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				155 758
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				4 637
	Salaires et traitements *	FY				224 318
	Charges sociales (10)	FZ				61 307
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *	GA				13 239
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				16 261
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				214
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				670 419
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG				33 901
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				24
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				24
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				2 616
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				2 616
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV				-2 592
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW				31 309

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

cerfa N° 10947*20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 - SD 2018

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise ABC PUBLICITE SARL — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	2 869
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	704 344
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	675 904
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	28 440

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	6 854
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 840
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 687 693,00 euros contre 551 039,00 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 28 440,00 euros contre un bénéfice de 17 096,00 euros pour l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 687 693,00 euros contre 551 039,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,79%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 16 627,00 euros contre 2 711,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 513,31%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 194 685,00 euros contre 156 713,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,23%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 155 758,00 euros contre 133 854,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,36%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 637,00 euros contre 3 786,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,47%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 224 318,00 euros contre 171 664,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,67%.

Le montant des charges sociales s'élève à 61 307,00 euros contre 48 259,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,03%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 12,00 contre 10,00 pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 29 500,00 euros contre 19 555,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 50,85%.

Le montant des autres charges s'élève à 214,00 euros contre 37,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 478,37%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 670 419,00 euros contre 533 869,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,57%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 33 901,00 euros contre 19 883,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 70,50%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -2 592,00 euros (-2 446,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 31 309,00 euros contre 17 436,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 79,56%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0,00 euros contre 145,00 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés de 2 896 euros contre 485,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 28 440,00 euros contre un bénéfice de 17 096,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 66,35%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 356 524,00 euros contre 249 634,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,81%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 28 440,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 440,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 035,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	29 475,00 euros

Pour un montant de 29 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 117 000,00 euros et pour un montant de 475,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 475,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 125 859,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Rémunérations

La rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant Monsieur GELIN Michel s'est élevée à un montant de 30 480 euros brut.

La prise en charge par la Société des cotisations patronales assises sur la rémunération du gérant s'est élevé à 17 719 euros

La rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à l'associé Monsieur TAVERNIER Julien s'est élevée à un montant de 27 076 euros brut.

Lla prise en charge par la Société des cotisations patronales assises sur la rémunération de l'associé s'est élevé à 10 644 euros

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BERNIS
Le 15 juin 2018

LA GERANCE



ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 29 juin,

A 10 heures,

Les associés de la société ABC PUBLICITE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 41 route de Nîmes 30620 BERNIS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur JULIEN TAVERNIER, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur MICHEL GELIN, titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur MATTHIEU GELIN, titulaire de 225 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MICHEL GELIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

- Rémunération de la gérance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,

- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 28 440,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 440,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 035,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	29 475,00 euros

Pour un montant de 29 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 117 000,00 euros et pour un montant de 475,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 475,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant Monsieur GELIN Michel, qui s'est élevée à un montant de 30 480 euros (revenu fiscal).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations patronales assises sur la rémunération du gérant.
Cotisations patronales : 17 719 euros

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à l'associé Monsieur TAVERNIER Julien, qui s'est élevée à un montant de 27 076 euros (revenu fiscal).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations patronales assises sur la rémunération du gérant.
Cotisations patronales : 10 644 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

ABC PUBLICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 41 route de Nîmes
30620 BERNIS
392885919 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 28 440,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 440,00 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1 035,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	29 475,00 euros

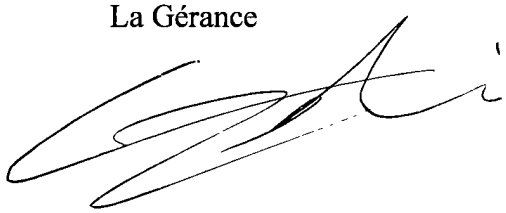
Pour un montant de 29 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 117 000,00 euros et pour un montant de 475,00 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 475,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



ABC ADMINISTRATION <abc.administration@free.fr> 19 juillet 2018 12:31

Fwd: Juridique ABC PUBLICITE (SARL) - [04.00139]

- Le 2050 (signé par le gérant sur la première page avec la mention « certifié conforme par le gérant »)
- Le rapport de gestion signé par le gérant
- Dans le procès verbal d'approbation des comptes, la proposition et l'affectation du résultat signée par le gérant
- Le chèque de 45.63 euros à l'ordre du Greffe

Il faut renvoyer le tout à l'adresse suivante :
Greffe du tribunal de commerce de Nîmes
12 rue de la Cité Foulc
30 000 Nîmes

COURRIER REÇU LE
23 JUIL. 2018
GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes